

Nos objectifs objectifs

Favoriser l'interêt collectif en donnant du pouvoir local.

Proposer une éducation populaire concernant la Transition énergétique.



Créer du lien social entre citoyens, élus et décideurs locaux en les encourageant à participer à un projet contributif d'intérêt commun.



Permettre aux citoyens de donner du sens à leur épargne en devenant acteurs de la transition énergétique



Contribuer à la mise en place d'une économie citoyenne axée sur l'intérêt commun.



Volariser les sources d'énergies renouvelables locales et en particulier le gisement photovoltaïque de la métropole.

En résumé

Vous souhaitez participer simplement à la transition énergétique ?

Adhérez à l'association Energie en Toit pour aider à promouvoir l'énergie citoyenne, à relocaliser la production d'énergie et à développer l'économie locale dans un esprit de solidarité et des respect de l'environnement

Vous souhaitez participer financièrement à la transition énergétique ?

ETAPE 1: Devenez sociétaire de la SAS EMC2 en souscrivant une action de 100 €. Vous pourrez alors participer aux choix des orientations et intégrer le comite de gestion.

ETAPE 2: La part sociale vous ouvre le droit d'abonder au compte courant d'associé, et percevoir un intéressement sur le montant investi bloqué sur un temps donné.



QRcode

Pour recevoir la documentation d'investissements

Ils nous accompagnent et nous soutiennent



energie-en-toit.fr



Energieentoit

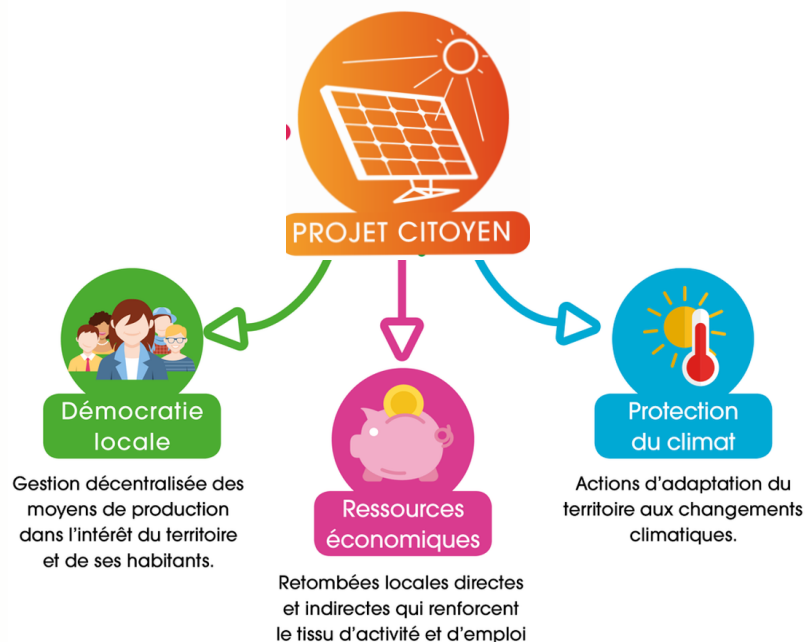
<http://www.energie-en-toit.fr>
Mèl : energie.en.toit@gmail.com

Qui sommes-nous ?

Energie en Toit est une association de Montpellier et de sa métropole créée en 2017. Elle regroupe des personnes motivées et expertes dans divers domaines.

Son objectif est de promouvoir, sur notre territoire les énergies renouvelables.

Nous sommes accompagnés par la Région Occitanie et l'ADEME qui ont déjà soutenu nos deux premiers projets.



Comment cela fonctionne-t-il ?

Les citoyens apportent la totalité (idéalement...) des fonds permettant la construction d'installations ENR en assurant des retombées économiques et sociales à l'échelle locale dans la mesure où ce sont les entreprises locales qui seront choisies pour la réalisation des travaux. Un financement complémentaire peut être sollicité si besoin.

La vente de l'électricité est garantie pendant 20 ans sous forme d'obligation d'achat par EDF ou la CESML*. Cette rentrée de fonds permet de rembourser l'investissement des sociétaires en le rémunérant équitablement.

Le modèle économique

Pour exploiter commercialement ses projets, Energie en Toit a mis en place une société par Actions Simplifiées (SAS) dénommée EMC2 selon le schéma ci contre.

Pour participer aux projets, vous devez devenir sociétaire de la SAS, ce qui vous ouvre le droit d'abonder à un compte courant d'associé. Votre argent investi servira alors au financement des installations de production d'énergie renouvelables, profitera au tissu économique local et sera également rémunéré.

